HOTELLERIE : Airbnb va reverser 300.000 euros de taxes de séjour à La Rochelle pour les locations touristiques de 2018

AIRBNB FRANCE / **T :** 01.45.23.36.76 va verser 300.000 euros à l'agglomération de VILLE DE LA ROCHELLE / **T :** 05.46.22.46.38 au titre des taxes de séjours prélevées par la plateforme de réservations et de locations de logements de particuliers. Près de 23.000 villes en France ont perçu 24 millions d'euros de taxe de séjour sur les locations touristiques en 2018 via la plateforme Airbnb. www.airbnb.fr